

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 14/08/2024 - 11380 - 2021 B 02927 - 905 229 522 - 13 ONGLES

Reguillo - Lara Delaquaize

Cabinet d'Expertise Comptable

<https://expertcomptable-melun.fr>

SARLU 13 ONGLES

16, rue du Général De Gaulle

77000 MELUN

Exercice clos le : 31 décembre 2023

APE : 9602B

SIRET : 90522952200016



*copie certifiée conforme à l'original à Melun
le 08/07/2024, le péchant*

Stephane Sandrine
[Signature]

SOMMAIRE

SARLU 13 ONGLES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF	4
COMPTE DE RÉSULTAT	5
COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)	6
	7

COMTPES ANNUELS

BILAN ACTIF

SARLU 13 ONGLES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/23	Valeurs nettes au 31/12/22	Variation en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	2 223	2 986	-763	-26
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	10 860	13 333	-2 473	-19
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus				
Autres immobilisations corporelles	19 431	23 627	-4 195	-18
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 400	2 400		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	34 914	42 345	-7 431	-18
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	3 525	3 264	261	8
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 347	3 459	-1 112	-32
Avances et acomptes versés sur commandes	651		651	
Créances (3)				
Clients (3)	35	126	-91	-72
Clients douteux, litigieux (3)				
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)	626	8 157	-7 530	-92
Autres créances (3)				
Débiteurs divers (3)				
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	31 977	15 859	16 118	102
Charges constatées d'avance(3)	3 292	3 992	-700	-18
TOTAL ACTIF CIRCULANT	42 453	34 857	7 596	22
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	77 367	77 202	165	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

SARLU 13 ONGLES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au	Valeurs au	Variation	
	31/12/23	31/12/22	en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 5 000)	5 000	5 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-2 261		-2 261	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-164	-2 261	2 097	93
SITUATION NETTE	2 575	2 739	-164	-6
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 575	2 739	-164	-6
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	45 324	53 996	-8 672	-16
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés	24 552	16 452	8 100	49
Avances et acptes recus sur cdes en cours	332	477	-146	-31
Fournisseurs	578	1 019	-441	-43
Fournisseurs, factures non parvenues	1 141	1 016	126	12
Dettes fiscales et sociales	2 865	17	2 848	
Dettes immobilisations et comptes rattachés		1 486	-1 486	-100
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	74 792	74 463	329	
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	77 367	77 202	165	
(1) Dont à plus d'un an	36 492	45 762		
(1) Dont à moins d'un an	37 969	28 701		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

SARLU 13 ONGLES

EURL au capital de 5 000,00 euros

Siège social : 16, rue du Général De Gaulle 77000 MELUN

RCS n°905229522- RCS Melun

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le 08 juillet 2024, à 18 h 00, le soussigné MME LEGRAND Sandrine, associée unique de la société SARLU 13 ONGLES dont le siège social est situé au siège social, a établi et arrêté les comptes annuels pour cette Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée est présidée par Madame LEGRAND Sandrine.

Le Président constate que :

Sont présents :

- Madame LEGRAND Sandrine, représentée par , propriétaire de 100,00 parts, représentant voix, Gérante de la société.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31/12/2023.
- Affectation du résultat.
- Ratification de la rémunération de la Gérance
- Fixation de la rémunération de la Gérance
- Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture.
- Délégation de pouvoir.

Puis lecture est donnée du rapport de la Gérance.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurants à l'ordre du jour :

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'associée unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 163,99 Euros.

L'associée unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du même Code.

SAL

L'associée unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associée unique donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 163,99 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours du ou des exercices précédents.

Décision N° 5 - Situation du compte courant de l'associée à la date de clôture

L'associée unique constate la situation de son compte courant, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Crédeur de 24 552,08 Euros, pour l'associée unique.

Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

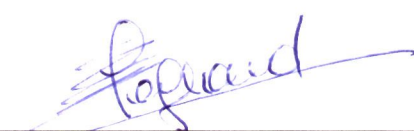
Décision N° 6 - Délégation de pouvoir

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.

Extrait certifié conforme aux décisions de l'associée unique du 08/07/2024.

Signature de la Gérance :

Madame LEGRAND Sandrine



SARLU 13 ONGLES

EURL au capital de 5 000,00 euros

Siège social : 16, rue du Général De Gaulle 77000 MELUN

RCS n°905 229 522 - RCS Melun

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Le 08/07/2024

à 18h00

16, rue du Général De Gaulle 77000 MELUN

La soussignée MME LEGRAND Sandrine, associée unique, de la société SARLU 13 ONGLES, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :

MME LEGRAND Sandrine, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2023.

A mis à disposition les documents suivants :

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- Affectation du résultat.
- Ratification de la rémunération de la Gérance
- Fixation de la rémunération de la Gérance
- Situation des comptes courants de l'associée à la date de clôture.
- Délégation de pouvoir.

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'associée unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 163,99 Euros.

L'associée unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'associée unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associée unique donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 163,99 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours du ou des précédents exercices.

Décision N° 3 - Ratification de la rémunération de la Gérance

L'associée unique approuve la rémunération nette de la Gérance de 6 784,00 Euros, versée au titre de l'exercice.

- Soit pour l'associée unique, une rémunération nette de 6 784,00 Euros.

La société a pris à sa charge, les cotisations sociales, obligatoires et facultatives de l'associée unique, liées à la fonction de la Gérance.

La société a pris en charge la CSG déductible et la CSG non déductible, liées à la fonction de la Gérance.

L'associée unique a pu prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions.

Décision N° 4 - Fixation de la rémunération de la Gérance

L'associée unique prend acte que la Gérance ne percevra pas de rémunération pour le prochain exercice.

L'associée unique décide que la société prendra à sa charge, les cotisations sociales, obligatoires et facultatives de la Gérance, liées à la fonction de la Gérance.

L'associée unique décide que la société prendra à sa charge la CSG déductible et la CSG non déductible, liées à la fonction de la Gérance.

L'associée unique décide que la Gérance pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions.

Décision N° 5 - Situation du compte courant de l'associée à la date de clôture

L'associée unique constate la situation de son compte courant, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Créditeur de 24 552,08 Euros.

Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

Décision N° 6 - Délégation de pouvoir

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique.

Fait à MELUN,
Le 08/07/2024.

Signature de l'associée unique, MME LEGRAND Sandrine :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "S. Legrand", is written over a horizontal blue line. The signature is slanted upwards to the right.